

PLAN DE ZONAGE

PLANCHE 3.2 SUD COMMUNE

Échelle : 1:5000ème	Modifications / Révisions :	Adopté le : 15 JANVIER 2007
Modification approuvée n°1 approuvée le 05/09/2010	Modification approuvée n°2 approuvée le 26/09/2010	Approuvé le : 11 Janvier 2008
Modification n°1 approuvée le 17 mai 2014	Modification n°2 approuvée le 17 mai 2014	Le Maire, M. CHAUS
Modification n°3 n°7 approuvée le 12 mai 2014	Modification approuvée n°2 approuvée le 20/01/2013	
		Chargé d'exécution, modification approuvée n°2

Légende

- A Parcelaire
- A Zone et son identifiant
- Marge de recul
- Servitude de mitoyenneté - article L 123-2-4 du Code de l'Urbanisme :
- 20% 20% de logements sociaux avec un minimum 4 lots.
- 20% Secteur de renouvellement urbain
- Emplacements réservés
- Zones humides (recensement effectué dans le cadre du SAGE Vilaine)
- Zones inondables
- Espaces boisés classés au titre de l'article L 130.1 du Code de l'Urbanisme
- Basements et toiles à préserver au titre de l'article L 123.1-7° du Code de l'Urbanisme
- Site archéologique et son degré de protection
- Patrimoine recensé au titre de l'article L 123.1-7° du Code de l'Urbanisme
- Les constructions recensées sont soumises au permis de démolir
- Protection des langrages

Emplacements réservés

Nombres	Désignations	Statut
①	Extension du terrain de sport	Commune
②	Passage des réseaux et création d'une liaison piétonne	Commune
③	Création d'une liaison piétonne	Commune
④	Extension de la station d'épuration	Commune
⑤	Création d'une liaison piétonne	Commune
⑥	Création d'une liaison piétonne	Commune
⑦	Aménagement du carrefour	Commune
⑧	Constructions, installations et aménagements	Commune
⑨	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑩	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑪	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑫	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑬	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑭	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑮	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑯	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑰	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑱	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑲	Aménagement de la zone ZAU	Commune
⑳	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉑	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉒	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉓	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉔	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉕	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉖	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉗	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉘	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉙	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉚	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉛	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉜	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉝	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉞	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㉟	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊱	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊲	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊳	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊴	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊵	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊶	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊷	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊸	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊹	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊺	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊻	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊼	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊽	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊾	Aménagement de la zone ZAU	Commune
㊿	Aménagement de la zone ZAU	Commune

Le Droit de Préhension Urbain concerne l'ensemble des zones U 1 AU et 2 AU.

